



**cse-c**  
du 23 septembre 2021

n°29

DISTRIBUTION  
GAZ

### Retrouvez notre déclaration d'actualité:

- 126<sup>e</sup> anniversaire de la CGT
- Appel interprofessionnelle le 5 octobre
- Appel IEG le 19 octobre
- Retraites
- Groupe Engie
- Géolocalisation des appareils à GRDF
- Négociation de Branche Classification/Rémunération



+info :

- Lire la déclaration 

### Ordre du jour

- ▶ **Covid-19** : suivi de la gestion de la crise sanitaire à GRDF
- ▶ **Politique Sociale** :
  - Rapport Situations Comparées F/H
  - Rapport Handicap 2020
  - Bilan social 2020
  - Rapport sur les rémunérations
  - Bilan logement
- ▶ **Situation économique et financière** : Comptes 2020 et Budget 2021



# 126 ans

Le 23 septembre 1895 un congrès s'est ouvert à Limoges au cours duquel la Fédération Nationale des Syndicats et la Fédération des Bourses du Travail s'unissent pour créer la CGT.

### 1. Covid-19 : suivi de la gestion de la crise sanitaire à GRDF (pour info)

#### TESTS PCR

aucune prise en charge

Le Président du CSE-C confirme que **l'entreprise ne prendra pas en charge le coût des tests PCR**. Selon lui, l'entreprise n'a pas vocation à mettre en place des dispositions autres que la loi et les salariés doivent « assumer les choix individuels qu'ils ont pris en toute liberté ».



#### 3 salariés suspendus

Après avoir été interpellée sur la situation d'agents dont le contrat de travail a été suspendu en l'absence de schéma vaccinal, la Direction ne souhaite pas reprendre en CSE-C les échanges qui ont eu lieu en CSE-E. Les trois personnes concernées à ce jour travaillent dans des Services de Santé au Travail (SST). Leurs situations seront traitées par l'unité employeur (UONRH-MS) et le CSE compétent est celui des Unités Opérationnelles Nationales (UON).

#### TAD Convention obligatoire à partir du 1<sup>er</sup> octobre

Par ailleurs, la direction nous informe que **70% des agents sont revenus travailler sur site** et que le travail à domicile s'atténue. **A partir du 1er octobre 2021, seule l'application de l'Accord TAD par la signature de conventions permettra aux agents de travailler de leur domicile**. Il n'y aura donc plus de mesures de travail à domicile dans le cadre de la crise sanitaire.

#### Fermetures des classes

Malgré notre interpellation en séance, **la Direction refuse de remettre en place des mesures d'accompagnement pour permettre aux salariés de pallier les fermetures de classe pour cause de Covid**. Le seul accompagnement proposé est l'engagement de la Direction d'informer ses managers de proximité qu'ils doivent **faciliter ces absences par la prise de congés ou de RTT**. **La CGT a rappelé que la loi permet que le salarié concerné soit mis en arrêt de travail et que la procédure est disponible sur Amelie.fr**. De ce fait, nous avons demandé que la Direction s'engage à communiquer cette disposition aux managers et à informer les agents de leurs droits en la matière.

#### Pause méridienne Suppression des dispositions à partir du 1<sup>er</sup> octobre

**A compter du 1er octobre, la Direction supprime également les dispositions concernant la pause méridienne**. Là aussi, les agents qui ne disposent pas de passe sanitaire pour accéder aux restaurants privés où celui-ci est obligatoire seront lésés. La CGT a affirmé en CSE C, qu'une fois de plus, La Direction allait faire des économies sur le dos des agents. Nous avons rappelé que dans une situation normale, hors période de crise sanitaire, l'employeur participait financièrement à la pause méridienne des agents et que du fait de la crise sanitaire, il s'en exonère. **La position de la Direction est non seulement inacceptable, mais aussi et surtout discriminatoire**.



+info :

- Lire la déclaration 



▼ **2. POLITIQUE SOCIALE** (pour info)

Les débats ont dû être écourtés pour cause de timing. Au cours de la séance les OS n'ont pu poser toutes leurs questions sur le Bilan Social. La Direction a proposé un **report de ce sujet au prochain CSE C**.

▼ **3. Situation économique et financière : Comptes 2020 et Budget 2021** (pour info)

Ce dossier "Situation économique et financière" aurait dû être présenté lors du CSE-C du mois de juillet. Or, la Direction n'avait pas pu rencontrer les experts dans les temps, ce qui explique qu'il n'est présenté pour information que lors de ce CSE-C du 23 septembre. Cette présentation fait partie de la consultation qui sera réalisée avant la fin de l'année sur tous les aspects financiers de l'entreprise.

Exceptionnellement, et seulement pour ce point, notre nouvelle Directrice Générale, Mme Poirier-Dietz, nous a fait l'honneur de sa présence pour apporter des réponses à nos questions, mais aussi et surtout, aux vôtres et à vos inquiétudes.

En effet, **nous constatons que de nombreuses décisions ou orientations plongent le personnel dans une inquiétude quant à son avenir et à celui de l'entreprise.**

Citons notamment :

- 🔗 la RE 2020,
- 🔗 le DPE 2021,
- 🔗 la SNBC (*Stratégie Nationale Bas Carbone*),
- 🔗 les différents projets de réorganisations,
- 🔗 la volonté de remettre en cause notre système de classification et de rémunération au niveau de la branche des IEG,
- 🔗 les dénonciations successives de textes statutaires,
- 🔗 le démixtage des UON,
- 🔗 l'application de la fin des TRV,
- 🔗 les nouvelles perspectives hallucinantes d'organisation des Zones d'Intervention d'Urgence,
- 🔗 le pouvoir d'achat,
- 🔗 le niveau des embauches...

La Directrice Générale a déclaré être pleinement consciente des inquiétudes des agents notamment par rapport à la RE 2020. Cependant, à ce jour, elle n'est pas en capacité de mesurer ses impacts pour l'entreprise. Elle affirme néanmoins que GRDF mène un véritable lobbying en faveur du gaz mais que la France, comme d'autres pays d'ailleurs, considère le gaz comme une énergie fossile. Elle souhaite qu'à l'ère de la 3e révolution gazière qui s'ouvre, l'orientation de la France en faveur du climat challenge GRDF. A ce propos, elle souligne la dynamique de la biomé-

thanisation. Parmi les 6 enjeux majeurs à venir pour l'entreprise cités par la Directrice Générale, figurent l'exploitation du gaz vert, l'injection, mais aussi la performance économique... Tout un programme !

Toutefois, il est important de préciser, qu'à plusieurs reprises, elle a indiqué que GRDF est une société capitalistique avec une mission de Service Public.

**Seulement, quand la CGT évoque les perspectives d'emplois, d'augmentation de salaire, et de garanties sociales de haut niveau, la Direction indique qu'elles seront abordées sous le signe de la modération.**

S'agissant de la rémunération, la palme d'or revient au **Président de l'instance qui considère notre système comme archaïque et devant évoluer vers plus de reconnaissance pour le savoir-être sans évoquer le savoir-faire.**

En tout état de cause, pour la CGT, la Direction doit être transparente, honnête et claire envers les agents quant à leur avenir. C'est bien de la responsabilité d'une Directrice Générale d'une entreprise comme la nôtre.



+info :  
• Lire la déclaration 📄

**LA CGT EXIGE UNE HAUSSE IMMÉDIATE DES SALAIRES**

Le gouvernement annonce une nouvelle hausse du SMIC d'environ 2,2% au 1<sup>er</sup> octobre... et les entreprises de la branche des IEG, elles, refusent toujours d'augmenter les salaires !

Un SMIC général sous de tels niveaux présente de constants dangers sociaux et économiques pour les salariés de la branche des IEG.

Résultat concret sur notre grille de salaires : après le NR 30 l'année dernière, c'est maintenant au NR 35 de passer sous le SMIC !

**LA CGT REVENDIQUE UNE ÉVOLUTION DU SALAIRE NATIONAL DE BASE COMPENSANT A MINIMA L'INFLATION !**

EN 10 ANS LES AGENTS DES IEG ONT PERDU PRÈS DE 10% DE POUVOIR D'ACHAT À L'ÉCARTION. MAÎTRES CADRES... QUEL QUE SOIT LE MÉTIER IL MANQUE AU MOINS 10% D'AUGMENTATION DE SALAIRE POUR JUSTE COMPENSER LA PÊTE CONTINUE DE POUVOIR D'ACHAT DEPUIS 10 ANS.

La CGT demande depuis des années l'assise salariale de la Branche nationale des Ingénieurs Électriciens et Chimistes, qui est Salaires National de Base (SNB) et des primes de vente, Bonus d'activité des bons Performances, etc. Mais l'IEG se refuse à l'assise des salaires nationaux. La CGT demande par conséquent la négociation « Classification/Rémunération » qui ne dépend pas de la disparition des autres collectifs.

Il s'agit de la branche professionnelle, réduire encore le reconnaissance du métier pour aller vers la spécialisation.

LA CGT exige :

- une augmentation immédiate des salaires et des primes d'activité
- un engagement de la Direction à négocier le prochain accord de classification
- une réévaluation des minima de paiement au NR 35

**TOUS ENSEMBLE**

- VENDREDI 1<sup>er</sup> OCTOBRE AVEC LES SALAIRES
- MARDI 5 OCTOBRE AVEC LES SALAIRES ET LA CONFÉDÉRATION CGT
- MARDI 19 OCTOBRE POUR ÉVALUER LE NIVEAU AVEC LES DIRECTIONS SUR CLASSIFICATION/REMUNÉRATION

#SalairesPublicsÉnergie

**Négos Classif/Rému**

Signez la pétition [Cliquez ici](#) ou Scannez-moi

Téléchargez le communiqué

**Prochaine séance le 20 octobre 2021**

